

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

NOR : AFSZ1530195A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er},

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin :

1. Au titre du 1^o (c) de l'article D.1442-12, représentant de l'État: M. Philippe CHOPIN, préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

Au titre du 2^o (a) de l'article D. 1442-12 : Mme Sophie PIGNIER, titulaire, désignée par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du 4^o (a) de l'article D. 1432-15 :

Mme Nadège EROSIE-BERNARD, titulaire.

M. Abel REGENT, suppléant.

b) Au titre du 4^o (b) de l'article D. 1432-15 :

Mme Solange LEBLANC, titulaire.

Mme Claire PIERRE-JUSTIN, suppléante.

c) Au titre du 4^o (c) de l'article D. 1432-15 :

Mme Elvire EDOUARD-DURIZOT, titulaire.

M. Luc BECSANGELE, suppléant.

4. Personnalités qualifiées :

M. Pierre REINETTE, ancien directeur général des services du conseil général.

Mme Delile DIMAN-ANTENOR, retraitée, ancienne directrice de l'INSEE.

M. Philippe COUSIN, retraité, ancien chef de service cardiologie du CHU.

M. Daniel CORVIS, Mutualité française.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

M. Ildy JEAN-LOUIS, titulaire.

Mme Frédérique de SAINT-ALARY, titulaire.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 12 mars 2015.

MARISOL TOURAINE